

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 juin 2009

Sous la présidence de M. Robert WEBERT, maire

Présents : Robert WEBERT, Elisabeth BECKER, Julien BALLEVRE, Madeleine RAMBEAU, Norbert BASIN, Nadine VERMESSE, Raymond NOE, Laurence BRAUN, Gaston MICK, Jean MIRGAINE, Hélène FOREST, Marie-Claire PASTOK, Laurent HETTINGER, Raymond DEPSETS, Marlyse GETREY, Gérard MOUTH, Adrien WOURMS, Solange KELLER, Clément ANDRE, Sylviane ANTOINE, Dominique HUMBERT, Michel LADOWSKI, Dominique PADOIN, Suzanne THIELEN-KALIS, Daniel BECKER, Jean-Marie RICHARD, Isabelle MAHON

Ordre du jour :

1. Programme de travaux en forêt communale
2. Fixation du tarif de vente de bois de feu – exercices 2009 – 2010
3. Création d'un poste d'agent non titulaire de remplacement
4. Renforcement incendie impasse Ste Catherine
5. Décision modificative n° 1
6. Modification des statuts de la communauté de communes du DUF
7. Service hivernal
8. Information

1. Programme de travaux en forêt communale

Les services de l'O.N.F. ont déposé un programme de travaux en forêt communale pour l'exercice 2009. Il s'agit de travaux d'élagage de résineux de 2 à 6 mètres sur la parcelle 6b et de travaux de dégagement manuel régénération de hêtres et autres feuillus sur la parcelle 10cp. Ce programme s'élève à 4 700,00 € hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ce programme de travaux.

2. Fixation du tarif de vente de bois de feu – exercice 2009-2010

La tarification des menus produits forestiers en forêt communale relève de la responsabilité du maire. Il conviendrait, afin d'être en cohérence, d'appliquer le tarif pratiqué en forêt domaniale.

Ce prix de vente proposé aux particuliers est le suivant :

- feuillus (hêtre, charme, chêne, autres feuillus) : 5 € à 8 € le stère
- charbonnette feuillus : 3 € à 5 € le stère

Le bois vendu est issu prioritairement des fonds de coupes ou des bois sur pied de faible diamètre. La quantité maximum par personne est d'environ 30 stères, uniquement réservé pour usage strictement personnel. Le prix de vente est adapté en fonction des contraintes du lot (pente, clauses particulières, nettoyage de la coupe, ...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la tarification pratiquée en forêt domaniale, soit :

- 5 € à 8 € le stère pour les feuillus (hêtre, charme, chêne, autres feuillus)
- 3 € à 5 € le stère pour la charbonnette feuillus.

3. Création d'un poste d'agent non titulaire de remplacement

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

4. Renforcement incendie impasse Ste-Catherine

La commune fait régulièrement les renforcements du réseau d'eau avec le S.E.B.V.F. pour la défense contre l'incendie. Le réseau s'améliore d'année en année. Les derniers essais du RD 603 ainsi que du secteur de Kleindal ne font que confirmer les améliorations des débits des bornes d'incendie.

Le réseau d'eau de l'impasse Ste-Catherine présente souvent des fuites à l'origine de nombreux désagréments. Le Syndicat des Eaux nous propose d'assurer son renforcement. Actuellement l'impasse est desservie par un ancien réseau en fonte de diamètre 100. Le SEBVF prévoit de poser une conduite PVC de diamètre 140 depuis la rue de Faulquemont jusqu'au fond de l'impasse.

Le coût global des travaux s'élève à 56 983,90 € hors taxes.

La participation financière de la commune s'élève à **12 960,04 €** hors taxes, déduction faite de la subvention du Conseil Général de 40 % :

Montant des travaux HT (postes 1 à 16)	15 233,40 €
Subvention Conseil Général	- 6 093,36 €
Terrassement (postes 17 à 20)	<u>3 820,00 €</u>
	12 960,04 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la prise en charge de la participation communale de 12 960,04 € hors taxes,
- d'autoriser à signer la convention à intervenir.

5. Décision modificative n° 1

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et considérant les crédits inscrits au budget, décide à l'unanimité de prendre la décision modificative suivante :

	<u>Dépenses</u>
Art.2315/811 Renforcement réseau eau imp.Ste-Catherine	15 600 €
Art.2315/811 Renforcement réseau eau RD 603 (ex RN3) –solde-	26 650 €
Art.020/020 Dépenses imprévues	- 15 390 €
Art.2313-71/212 Agrandissement école primaire	- 26 860 €

6. Modification des statuts de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, de confier au District Urbain de Faulquemont, les compétences suivantes :

- élaboration du règlement de collecte des ordures ménagères
- édifier et diffuser un service de télévision destiné aux informations sur la vie locale
- réseau de transport :
 - organisation des transports collectifs (lignes régulières et transports à la demande)
 - mise en œuvre ou participation à tout mode ou service de transport alternatif
 - élaboration, directement ou en liaison avec d'autres partenaires, de plans de déplacement administration et/ou entreprises

7. Service hivernal

Le tronçon de voie entre Longeville-lès-St-Avold et Fouligny est classé en niveau 2 par le Conseil Général au lieu du niveau 1 habituel. De ce fait cet hiver la voirie était mal dégagée, entraînant de nombreux désagréments pour les usagers (accidents, encombrements dans les côtes de la Bellevue et de Marange-Zondrange).

Considérant la dangerosité de ces deux côtes et pour garantir la sécurité des usagers, le conseil municipal, à l'unanimité, demande au Conseil Général de la Moselle le reclassement de la RD603 en niveau de priorité 1 d'intervention hivernale.

8. Information

Conformément à la délibération de délégation de pouvoirs au maire du 28 mars 2008, je vous informe:

1. de la signature d'une convention d'assistance à la passation de marchés publics d'assurances avec la société *RISK PARTENAIRES* de Toul, pour un montant de 3 250,00 euros hors taxes, soit 3 887,00 euros toutes taxes comprises,
2. de la signature d'une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration du dispositif d'assainissement dans le secteur du lotissement Allemark avec le Bureau d'Etudes *SIRUS* de Metz, pour un montant de 15 500 euros hors taxes, soit 18 538,00 euros toutes taxes comprises,
3. avoir confié la maîtrise d'œuvre pour les travaux de révision du plan d'occupation des sols au Bureau AUDE 57 de St-Avold, pour un montant de 20 518,00 euros hors taxes, soit 24 539,53 euros toutes taxes comprises.
4. de la signature du contrat d'architecte pour le réaménagement de la salle de tennis couvert et de ses annexes avec le Cabinet *IMHOTEP ARCHITECTURE* de Talange pour un montant de 24 733,50 € hors taxes, soit 29 581,27 € toutes taxes comprises.

Suite à la commission d'adjudication, réunie le 28 avril 2009, je vous communique le rapport d'analyses des offres pour la construction de deux salles de classe et l'extension des sanitaires de l'école primaire